

GAZIFÈRE INC.
COÛTS ET APPROVISIONNEMENTS GAZIERS
EN VERTU DE L'APPLICATION DU TARIF 200
CAUSE TARIFAIRE 2012 (Phase III)

NO DE LIGNE	DESCRIPTION	COÛTS (000\$) (1)	VOLUMES @ 37.89 MJ/m ³ (1000 m ³) (2)
1	VOLUMES DE GAZ VENDUS ET LIVRÉS		160,573.2 (1)
2	% DE GAZ PERDU SUR LES VOLUMES DE GAZ VENDUS ET LIVRÉS		0.9184 (2)
3	VOLUMES DE GAZ PERDUS		1,474.7
4	VOLUMES DE GAZ ACHETÉS @ 37.89 MJ/m ³		162,047.9
5	COÛT DES APPROVISIONNEMENTS EN VERTU DU TARIF 200	28,843.8 (3)	162,047.9
6	VOLUMES DE GAZ ACHETÉS @ 37.69 MJ/m ³	162,907.8 (4)	

- NOTES: (1) Voir GI-28, document 1, page 1 de 1, ligne 23, colonne 2.
(2) Selon la D-2010-147. Le gaz perdu prévu pour 2011 est établi à 0,91% des achats. Ce taux converti en fonction des ventes correspond à: $(1/(1-0,91\%))-1 = 0,9184\%$.
(3) Le Tarif 200 utilisé pour calculer le coût du gaz est basé sur le tarif en vigueur le 1^{er} octobre 2011 selon EB-2011-296. Voir GI-32, document 3, page 1 de 1, ligne 26, colonne 13, révisé le 7 novembre 2011.
(4) Voir GI-32, document 3, page 1 de 1, ligne 3, colonne 13.

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3758-2011
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 7 NOVEMBRE 2011
Pièces n°: B-0166

Original: 2011-08-29
Révisé : 2011-11-07

GI-32
Document 3.1
Page 1 de 1
Requête 3758-2011